

# La Gazette de Sorèl

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Prop.-Réd.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

J. A. CHENEVERT, Imprimeur.



### Cie. d'Assurance Agricole d'Ottawa CONTRE LE FEU.

CAPITAL - - - - - \$1,000,000

Dépôt payé au Gouvernement d'Ottawa pour la sûreté des porteurs de police : \$50,000 Comptant.

HON JOS SKEAD, Président, JOS. BLACKBURN, Secrétaire.

Cette Cie n'a perdu que onze cent piastres lors des grands incendies de l'année dernière et cette année dans le grand feu de St. Jean N.-B. elle n'a perdu que huit cents piastres, preuve de l'administration prudente de cette Cie.

Cette Compagnie est purement Canadienne. Elle n'assure dans les villes que les propriétés (et leurs contenus) qui sont détachés des autres.

L'Assurance Agricole d'Ottawa assure les bûches des cultivateurs et les résidences privées.

Elle assure le contenu des maisons, tels que : Meubles, Hardes, Provisions, Laines, Lingerie, etc.

Elle assure les produits de la ferme ainsi que les animaux, Instruments aratoires, Voitures, Harnais, etc.

Elle assure aussi les Eglises, les Collèges, les Couvents, les Presbytères, les Vases sacrés et les ornements d'Eglise.

Elle assure contre toutes pertes causées par le feu et par le tonnerre.

Cette assurance est sans contredit la meilleure qui existe aujourd'hui en Canada.

SES PRIX SONT LES PLUS RÉDUITS

AGENT POUR SOREL, et les paroisses environnantes

## J. A. CHENEVERT.

Bureau du Journal, Sorel, 12 Juillet. 1877

### ENCOURAGEZ LES INSTITUTIONS DU PAYS.

LA CIE D'ASSURANCE SUR LES ACCIDENTS DU CANADA.

CAPITAL : - - - \$250,000.00

Bureau Principal: 103, Rue St. François-Xavier, Montréal

La seule Compagnie Canadienne uniquement consacrée à l'assurance

### CONTRE LES ACCIDENTS,

ET LA SEULE qui ait fait le PLEIN DEPOT REQUIS PAR LE GOUVERNEMENT.

Président: SIR A. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président: JOHN RANKIN, Esq. Gérant: EDWARD RAWLINGS. Inspecteur: BEN. McDONALD, P. BELLEFEUILLE.

Agent pour Sorel: BUREAU: 24, RUE DE LA REINE,

Où l'on aura toute information au sujet des règlements et des Polices pour ceux qui désirent s'assurer. Polices à court terme accordées à des conditions libérales aux voyageurs, etc.

Sorel, 21 Sept. 1876.

### Manufacture de Coffres-forts de la Puissance.

Premier prix à l'exhibition provinciale de 1871 à Ottawa 1871

SAURENT & FERRELLA.

Descripteurs combinés de Coffres-forts son nom.

### Godfroi Chapleau

Fabricant de Coffres-forts à l'épreuve du feu, points de fer et solénoïde, de toutes sortes de coffres à l'épreuve du feu et des voleurs.

Les récentes améliorations apportées dans mes coffres-forts les rendent supérieurs comme offres à l'épreuve du feu et des voleurs, à tous ceux fabriqués dans la Puissance. Toujours en mains des coffres-forts de seconde main. Aussi agent pour la machine à perforer de WOODY.

BUREAU: 320, Rue St. Laurent. FABRIQUE: 786, Rue Ontario, Montréal, 29 janvier 1876.—ua



Sorel, 2 Juin 1877.

### ELECTRICITÉ.

Huile Electrique Excelsior de Thomas

Valant dix fois son poids d'or.—La douleur n'y saurait résister.

C'est la médecine la moins coûteuse qu'on ait jamais faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la bronchite. Pour cinquante cents vaillant, on a guéri un vieux rhume. Elle guérit positivement la catarrhe, l'asthme et le croup. Pour cinquante cents vaillant, on a guéri un mal dans le dos, et la même quantité a guéri une difformité qui existait depuis 8 ans. Elle guérit les enflures au cou, les tumeurs, les rhumes, le rhumatisme, la névralgie, la contraction des muscles, les difficultés d'articulation, les douleurs spinales, et la douleur partout où elle se trouve et quelle qu'en soit la cause; elle fait toujours du bien. Pour vingt-cinq cents vaillant, on a guéri de mauvais cas de dysménorrhée chronique et hémorragique. Une culottière a guéri la colique en 15 minutes. Elle guérit tous les cas d'hémorrhoides. Six ou huit applications sont suffisantes pour guérir les affections de mamelles exorbitées ou d'inflammation du sein. Pour les contusions, si on l'applique souvent et si on la couvre, la peau ne se décolore pas. Elle arrête la douleur des brûlures aussitôt qu'on l'applique. Elle guérit les engelures aux pieds, les cors, les boutons, et toute espèce de blessures sur l'homme et sur la bête.

### ATTENTION AUX CONTREFAÇONS.

Demandez l'Huile Electrique de Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de S. N. Thomas soit sur l'enveloppe, et les noms Northrop & Lyman gravés sur la bouteille, et n'en prenez pas d'autre.

A vendre par tous les droguistes. Prix 25 cts.

NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., Propriétaires pour le Canada

NOTE.—Electrique Choisie et Electrisée. Sorel, 1er Juillet 1877.—ua.

### AVIS AU COMMERCE.

Notre agent à Paris, M. H. Malher, se charge de l'achat et de l'envoi de toutes marchandises.

Il se charge de fournir tous renseignements pour l'exposition universelle de 1878

S'adresser par lettre affranchie M. H. MALHER, Directeur de l'Office de Publicité d'Outre-Mer, 16, rue de la Grange Batelière, 21 oct. 1876.



## RELIURE

### L'ETABLISSEMENT DE LA GAZETTE DE SOREL.

### ON SE CHARGE DE TOUTES ESPECES D'OUVRAGES

## RELIURE

### TELS QUE Livres blancs, Cahiers de Musique, Journaux, Revues, Vieux Livres

### DE TOUTES SORTIES, &c.

### OUVRAGES FAITS PROMPTEMENT. ET A BAS PRIX.

Sorel, Avril 1877.

### MADRIGAL.

Prends bien garde, maître infidèle, A ton chien favo i si tu pas maltraité: Le chien mord et déchire aussi la main cruelle Qui pour un rien le frappe après l'avoir flatté!

Prenez bien garde, jeune fille: Celui que vous savez votre meilleur ami Pourrait bien devenir, ..... si, pour une vètille, Vous le rejetez,..... votre pire ennemi!

### LES TRAVAUX DU HAVRE A SOREL. (Suite.)

Sorel, 21 septembre 1868.

Je donne mon adhésion aux certificats ci-dessus en faveur de M. Pierre Côté, qui a fait et exécuté pour moi plusieurs importants travaux, tels que construction de quais, jetées etc.

J. B. L. PRÉCOURT, N. P.

Les connaissances d'un homme aussi bien qualifié étaient donc très-utiles à la commission et elle aurait dû traiter M. Côté avec justice et le payer libéralement pour les services qu'il pouvait rendre, mais malheureusement elle ne l'a pas fait.

M. P. Côté fut engagé par le président de la commission, l'hon. John Young, et entra en charge du chantier le 12 novembre 1874. Il n'y avait alors dans ce chantier que le terrain nu et tout à y créer; M. Côté se mit à l'œuvre avec un nombre d'hommes très-restreint, sans même l'aide d'un foreman pour conduire les hommes et d'un commis pour tenir les comptes du chantier; et, au commencement du mois de Décembre suivant, il avait réussi à faire les appareils nécessaires et à mettre six chalands, une barge et un *stone lifter* sur le chantier, et placé tous dragueurs, vapeurs et autres vaisseaux de la commission en hivernement dans le port de Sorel, ce qui lui a valu les compliments de l'hon. M. Young, lorsqu'il visita le chantier au mois de Janvier, avant son départ pour l'Angleterre.

Dans le cours de l'été de 1875, et en l'absence de l'hon. M. Young, la commission nomma M. John McCarthy inspecteur des vaisseaux de la commission, avec un salaire de deux mille piastres par année. Cette nomination était parfaitement inutile, parce que la commission avait, en M. Côté, un homme bien mieux qualifié à remplir cette charge que M. McCarthy, et si elle eût donné un foreman à M. Côté pour conduire les hommes du chantier en son absence, ce monsieur pouvait agir comme inspecteur des vaisseaux de la commission, sans augmentation de salaire, et d'une manière bien plus satisfaisante que M. McCarthy ne peut le faire, parce que ce dernier n'est nullement qualifié pour cela et ne possède pas les connaissances nécessaires pour remplir les devoirs des charges qui lui sont confiées. En effet, M. John McCarthy n'est ni maître-charpentier, ni ingénieur, ni mécanicien, ni dessinateur, ni ajusteur, (*draftsman, millwright*), et il n'a jamais fait autre chose que conduire un certain nombre d'hommes sous la surveillance de son frère dans le chantier de construction de D. et J. McCarthy. Les capacités de ce monsieur, comme ouvrier ou comme administrateur de travaux, ne peuvent entrer en comparaison avec celles de M. Côté, non plus que leurs manières dans leurs rapports avec le public, parce que M. McCarthy est un homme brusque et emporté et n'est pas du tout sociable vis-à-vis du public.

La raison de sa nomination reste inexplicable et ne peut être expliquée à l'avantage de la Commission, et cependant le contrôle des affaires de la Commission paraît être exercé ici bien injustement par les MM. McCarthy, qui, après avoir fait une belle fortune avec l'ancienne Commission des travaux du St. Laurent, sont en train d'en faire une seconde avec la Commission actuelle; ils lui ont loué leur chantier et leurs quais à des prix exorbitants, et le salaire de l'un d'eux est tout-à-fait disproportionné aux services qu'il peut rendre.

Aussitôt après sa nomination, J. McCarthy commença à s'immiscer dans la conduite du chantier, prétendant, disait-il, alléger le fardeau de M. Côté, qui n'avait pas de foreman et surveillait les travaux seuls; il diminua les gages d'une grande partie des employés, qui durent souffrir cet acte injuste parce qu'on était alors au milieu de l'hiver et que tous les emplois étaient remplis ailleurs; puis il notifia M. Côté que ses gages seraient réduits à soixante piastres par mois à dater du mois de février suivant, au lieu de quatre-vingt-quatre qu'ils étaient avant. M. Côté, qui avait toujours fait M. McCarthy jusque là, afin de rester en bons termes avec lui, protesta contre cette injustice en invoquant son engagement par l'honorable M. Young. Pour toute réponse, on l'avertit que la Commission ne pouvait pas régler la chose en l'absence de ce dernier, alors en Angleterre, mais qu'il était probable que ses services ne seraient plus requis au mois de mai suivant; et, à la fin de juin, il fut déchargé et payé au prix de soixante piastres par mois seulement, et remplacé par J. McCarthy, dont le salaire était plus du double du sien.

M. Côté insista alors pour être payé de la balance due sur son salaire et demanda les raisons pour lesquelles on le renvoyait du service, lorsque M. Kennedy, ingénieur de la Commission, vint le voir et lui dit qu'il avait une meilleure chance à lui donner à Montréal et de venir travailler là. M. Côté s'y rendit et fut employé par la commission durant trois mois et payé à raison de trois piastres par jour, puis il fut déchargé. Voyant que la Commission ne voulait pas lui rendre justice, ce monsieur institua des procédures légales contre la Commission pour le recouvrement de la balance de son salaire et ces procédures sont pendantes devant la Cour à Sorel.

Le fait d'avoir renvoyé Côté du service sans raisons valables constitue une grande injustice envers ce monsieur, tout en étant très-préjudiciable aux intérêts de la commission, au point de vue des capacités et du salaire de son remplaçant M. McCarthy. En effet, cet acte injuste et inqualifiable a nu considérablement à la commission, et a eu pour effet immédiat d'augmenter les dépenses d'administration d'une manière notable, parce que M. J. McCarthy engagea un foreman avec un bon salaire et deux commis pour tenir le bureau, aussitôt après le départ de M. Côté.

La commission nomma aussi, dans le cours du printemps de 1875, M. Thomas McKenzie au post d'assistant-surintendant des travaux du St. Laurent, avec un gros salaire. Cette nomination n'était pas plus sage que celle de M. J. McCarthy, parce que le capitaine C. Armstrong, alors surintendant des travaux, n'avait pas besoin d'assistant et n'en avait pas demandé. D'ailleurs, si la chose était nécessaire, on devait choisir un homme compétent pour remplir cette charge, et non un homme comme M. T. McKenzie, qui est un étranger à la Province de Québec, n'a jamais étudié notre navigation intérieure et ne connaît le fleuve St. Laurent et le lac St. Charles que par l'avoir remonté trois ou quatre fois à bord d'un steamship qui commandait autrefois, en faisant le trajet de Halifax à Montréal. On ne pouvait choisir un assistant plus incapable d'assister le surintendant des travaux que M. McKenzie, et cette nomination est évidemment due à un favoritisme de famille, et à l'influence de ceux qui contrôlent injustement les affaires de la commission, ici, à Sorel. Cette nomination appartenait de droit à l'un des pilotes de la commission, qui sont tous des hommes possédant les connaissances nécessaires pour remplir cette charge, qui connaissent bien les lits du fleuve et les endroits où il faut le creuser; un de ces hommes pouvait rendre des services à la commission en remplissant ses devoirs d'assistant-surintendant, mais non pas un homme comme M. McKenzie, qui ne connaît rien du tout dans cette branche et n'a pu être d'aucune utilité au surintendant, parce que ce dernier ne pouvait se fier au savoir de M. McKenzie pour le remplacer au besoin.

Dans le cours de l'été de 1875, il arriva un accident à un chaland, causé, paraît-il, par la faute d'un des capitaines des vapeurs de la commission; comme on ne put découvrir le véritable auteur des dommages, tous les capitaines des vapeurs furent condamnés à en payer le coût conjointement, de sorte que les innocents ont payé pour le coupable.

Dans l'automne de 1875, la commission expédia deux chargements de charbon de Montréal à Sorel; quand le charbon fut livré, les capitaines des vaisseaux qui l'avaient transporté demandèrent le prix du fret, qui était de soixante-cinq cents la chaudière, prix convenu à Montréal. J. McCarthy et T. McKenzie prétendirent alors que ce charbon était livrable à la mesure d'Angleterre et non à la chaudière de trente-six minots du Canada, ce qui faisait une grande différence; l'un des capitaines refusa d'accepter cela et intenta une action à la commission pour le paiement de son fret. La cour lui donna gain de cause et condamna la commission aux dépens. L'autre capitaine, qui était pauvre et avait besoin de son dit immédiatement pour la subsistance de sa famille, fut forcé d'en passer par les prétentions de MM. McCarthy et McKenzie pour toucher son argent de suite; on lui extorqua ainsi environ quinze piastres.

Tout dernièrement encore, un capitaine de vaisseau entreprit de charroyer une charge de charbon de Québec à Sorel pour la Commission, le fret étant payable par le vendeur du charbon à Québec. Le capitaine prit son chargement à même la cargaison d'un navire en rade et ne tint pas compte de la quantité prise; comme cela se fait toujours dans ces cas-là, il signa un connaissance pour deux cent cinquante chaudières, « plus ou moins ». Rendu à Sorel, le charbon fut mesuré par ses hommes et les employés de la Commission, et il se trouva avoir plus de trente chaudières de plus que le nombre porté au connaissance; le capitaine demanda alors un reçu constatant qu'il avait livré tant de chaudières de charbon, afin qu'il pût se faire payer de son fret par le propriétaire à Québec, mais ces messieurs ne voulurent pas lui donner un reçu pour plus que les deux cent cinquante chaudières portées au connaissance, ne voulant tenir aucun compte des mots « plus ou moins » y énoncés; l'affaire est encore pendante et va probablement être la cause d'un autre procès intenté contre la Commission.

Dans le cours de l'hiver dernier, MM. McCarthy et T. McKenzie firent faire pour un montant considérable d'ouvrage dans les boutiques de Montréal, au grand détriment des propriétaires de boutiques de Sorel, qui pouvaient faire tous ces ouvrages à meilleur marché qu'à Montréal. Depuis ce temps, on a été une règle dans le bureau de Sorel de donner tous les ordres avantageux à Montréal et de ne plus faire ici que des bagatelles, et encore à plus bas prix qu'ailleurs. Cependant, il y a à Sorel des boutiques de première classe, pouvant faire tout l'ouvrage de la Commission, à la satisfaction des plus exigeants. Il en est de même pour le bois de construction, que la Commission achète toujours des marchands de l'Outaouais et d'ailleurs, et ce bois lui coûte plus cher quand il est prêt à être employé, que celui que les marchands de bois et propriétaires de moulins à scier de Sorel peuvent lui vendre, parce que la manœuvre de ce bois est si coûteuse à la Commission pour l'envoyer scier aux moulins de Sorel et le rapporter aux chantiers ensuite, que le prix en est grandement augmenté quand il est prêt à être employé, et il y aurait un bon profit à faire en achetant des marchands de Sorel.

Il en est de même pour le patronage de la Commission chez les marchands de Sorel; il n'y a que ceux qui sont amis personnels avec MM. McKenzie et McCarthy qui sont favorisés de ce patronage.

Au printemps de 1876, quatre capitaines de dragueurs furent renvoyés du service, et l'on donna leur emploi aux ingénieurs à bord de ces dragueurs, conjointement avec la charge d'ingénieurs, quoiqu'ils n'en soient nullement au fait du commandement et de la manœuvre d'un dragueur et ne puissent remplir ces deux charges sans que le service en souffre beaucoup; on offrit en même temps aux capitaines démis de leur emploi comme seconds capitaines à bord des mêmes dragueurs avec les mêmes gages qu'ils avaient comme capitaines, afin sans doute de fournir aux ingénieurs l'occasion d'apprendre la manœuvre de ces hommes; pas un ne voulut accepter ces offres humiliantes et ils furent déchargés. Pourquoi donc renvoyer ces hommes qui avaient fait leurs preuves les années dernières, et étaient reconnus comme capables de conduire et faire fonctionner un dragueur avec habileté, pour les remplacer par des hommes qui ne connaissent rien autre chose que leur métier d'ingénieur et ont assez à faire pour en remplir convenablement les devoirs? Et, si ces capitaines n'étaient capables comme seconds, pourquoi leur payer les gages de capitaines, pendant qu'ils feraient l'office de seconds seulement? Ces changements devaient avoir été faits dans un but moins avouable que celui d'économiser les deniers de la Puissance, et l'on peut dire que le favoritisme a été une des raisons; sinon l'unique raison, de cet acte injuste et stupide.

L'expérience a démontré depuis que ces changements ont été extrêmement préjudiciables aux intérêts de la Commission et à l'avancement des travaux parce que l'incapacité de ces capitaines ingénieurs a été la cause d'accidents graves et nombreux arrivés aux dragueurs, dont six ont été mis hors de service dans une même semaine, ce qui a causé des retards considérables dans l'exécution des travaux. Dans un cas surtout, l'incapacité du capitaine-ingénieur du dragueur No. 9 causa des dommages au dragueur pour une somme d'au-delà de deux mille piastres, et cela, seulement parce qu'il ignorait la manière de s'y prendre pour empêcher une certaine partie du mécanisme dragueur qui était tombée à l'eau, chose que tous les capitaines de dragueurs savent faire parfaitement et considèrent comme élémentaire dans leur métier. Après avoir brisé les parties essentielles du dragueur, sans réussir dans ses efforts, on dut avoir recours à un plongeur pour retirer cette partie du mécanisme brisée, ce qui causa une grande perte de temps et coûta très-cher.

Depuis le printemps, on a eu recours aux services du plongeur plusieurs fois pour des accidents analogues, et cela uniquement parce que les capitaines-ingénieurs ne savent pas manœuvrer les dragueurs sous leur charge. Avant cet été, jamais on ne s'était servi de plongeur pour empêcher les parties du mécanisme dragueur qui se brisaient, et les capitaines les repêchaient eux-mêmes sans perte de temps et sans dépenses. Cependant, le capitaine du dragueur No. 9 ne fut pas déchargé.

Dans le même temps, le capitaine du vapeur servant le dragueur No. 9 fut la cause accidentelle d'une collision entre le vapeur et le dragueur; et causa à ce dernier un léger dommage; il fut suspendu de son emploi durant un mois.

M. Maxime Lacouture, ingénieur de première classe, avait servi la Commission durant six ans à la satisfaction de tous; il a été renvoyé du service injustement et sans raisons et remplacé par un autre.

M. P. Pigeon, Ingénieur, a été également renvoyé du service, après avoir travaillé deux ans pour la Commission, et remplacé par un autre, sans raisons.

M. X. Comtois, vieux serviteur de la Commission depuis plus de dix ans, a toujours fait un bon devoir comme capitaine de barge et gardien; renvoyé sans raisons et remplacé par un étranger non qualifié à remplir son emploi.

M. Casimir Lemay, capitaine de barge et maître-salaf de la Commission, a été



L'étude trop prolongée, les soucis, les fortes émotions...

AUX PROPRIÉTAIRES LE CHEVEUX.—C'est un fait bien attesté, confirmé par l'expérience de milliers de personnes...

Une jeune dame dont les cheveux précoces avaient terni les cheveux, se plaignait amèrement à une de ses amies de ce contretemps...

CANADA, COUR DE CIRCUIT PROVINCE DE QUÉBEC, DANS ET POUR LE COMTÉ DE BETHIAR.

Devant la vacance. Jeudi, le vingtième jour du mois de Septembre, mil huit cent soixante et dix sept.

DAME MELTILDE MATILDE DUQUOND, de la Ville de Joliette, dans le District de Joliette, veuve de feu Edouard Scallion, en son vivant commerçant du même lieu;

ONZÈME DESMARAIS, cultivateur de la paroisse de St Gabriel de Brandon, dans le Comté de Berthier, dans le District de Richelieu.

Il est ordonné s'ar requête de L. A. McConville Eeuyer, avocat de la Demanderesse, en tant qu'il apparaît par le retour de J. A. Edouard Généreux, Huissier de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, exerçant dans le District de Richelieu, écrit sur le Bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur Onzème Desmarais a laissé son domicile en cette Province, et ne peut être trouvé dans ce dit District de Richelieu, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé The Sorel Pilot, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé La Gazette de Sorel, notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande de la dite Demanderesse sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis à la dite Demanderesse de procéder à la preuve et au jugement comme dans une cause par défaut.

Propriété à Vendre. Cette magnifique propriété au village de St. Sulpice, appartenant à M. Chs. Morin, et si avantageusement situé pour un hôtel de 1ère classe.

Propriété à Vendre. La maison, qui est en pierre, a 52 sur 44 pieds. L'intérieur est bien fini. Il y a une bonne cuisine, salle à dîner, salon et plusieurs chambres à coucher.

Barthe & Wurtele AVOCATS SOREL P. Q. Les soussignés ont ce jour formé une société comme avocats. Ils tiennent leur bureau au No. 17, RUE GEORGES.

Avis Public. Est par le présent donné qu'une assemblée aura lieu à St. Basile le premier d'Octobre prochain à deux heures de l'après-midi dans le bureau de la "Compagnie d'Assurance mutuelle contre le feu du comté de Berthier", de tous les actionnaires de la dite compagnie aux fins d'élire un bureau de directeurs.

PERDU. Un capot blanc en canochon entre Sorel et St. Ours, dimanche dernier. Le nom du propriétaire est écrit en dedans du capot. La personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter au bureau de La Gazette de Sorel.

A VENDRE. Un bel emplacement situé dans le village de St. David, à un arpent de la Station du chemin de fer du S. E., avec maison, magasin, boulangerie, hangar, et curie. Cette place est une des plus avantageuses pour le commerce, et il n'y a pas de boulanger résidant en la paroisse.

Moulins àoudre réparés. Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel qu'il se charge de réparer et les moulins àoudre à des prix réduits.

CHAMBRE DES NOTAIRES. Avis est par le présent donné, que M. H. Jean-Baptiste Abraham Marchessault et David Victor-Amiel Davy, clercs, notaires de St. Ours, Comté et District de Richelieu, se présenteront devant la Chambre des Notaires, mercredi, à la séance du 20 Octobre prochain, qui se tiendra à Montréal, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à 9 1/2 heures a. m. pour être examinés sur leurs qualifications pour leur admission à la pratique du Notariat.

DISSOLUTION. Avis public est par le présent donné que la société qui a existé sous le nom de "Girard & Fréchet" comme constructeurs de vaisseaux a été dissoute d'un consentement mutuel le dix-huit août dernier, suivant acte à cet effet.

AVIS. Trois quarts d'emplacements sur lequel est bâti une maison neuve en bois, à 2 pôtés et de 4 appartements chacun. Il y a des hangars à bois, et le terrain est bien clos.

A VENDRE. Trois quarts d'emplacements sur lequel est bâti une maison neuve en bois, à 2 pôtés et de 4 appartements chacun.

HOTEL DU CANADA MONTREAL, P. Q. Le Propriétaire a le plaisir d'informer le public et la nombreuse clientèle qui l'honore de son patronage, que l'Hôtel du Canada vient d'être entièrement remis à neuf, l'ameublement renouvelé, l'édifice agrandi, et que rien, dans les améliorations qui ont été faites, n'a été épargné pour assurer aux voyageurs et aux familles tout le confort d'un Hôtel de première classe.

Barthe & Wurtele AVOCATS SOREL P. Q. Les soussignés ont ce jour formé une société comme avocats. Ils tiennent leur bureau au No. 17, RUE GEORGES.

HARPIN & KIERZKOWSKI AVOCATS. Nous soussignés avons ce jour formé société comme avocats sous le nom de "Harpin & Kierzkowski", et aurons notre place d'adresses à l'ancien bureau de C. Harpin.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU SUD-EST. Changement d'heures du départ des Trains. A COMMENCER DE Lundi, le 3 Septembre 1877.

Table with 2 columns: Station name and departure time. Includes Sorel, St. Robert, Yamaska, St. David, St. Guillaume, etc.



Hotel Richelieu. Coin des rues NOTRE-DAME & St. VINCENT. Vis-à-vis le PALAIS DE JUSTICE, Montreal. C'est le seul Hôtel de la Ville tenu sur les Plans Européen et Américain.

Magasin à Louer. Le superbe magasin ci-devant occupé par M. Duckett, dans le bloc neuf de M. R. H. Kittson, en face du magasin de M. Cy. Labelle.

EN VENTE. Bureau de la Gazette. LES EVENEMENTS, 1837-38. Esquisse historique de l'Insurrection du Bas-Canada.

ASTHME NEURALGIES. CATARRHE, OPPRESSION, TOUX, PALPITATIONS et toutes les affections des voies respiratoires sont calmées à l'instant même et guéries par les TUDES LEVASSEUR.

DEVIN'S WORM PASTILLES. The most effectual Remedy for Worms in Children or Adults. Le meilleur remède contre les vers chez les enfants ou adults.

Renovateur Parisien DE LUBY. Article de Toilette indispensable pour la jeunesse perpétuelle des cheveux. CETTE EXCELLENTE PREPARATION ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté.

Agence Générale d'Assurance. Polices d'assurance sur la vie, contre le feu et contre les accidents, émancées aux taux les plus avantageux.

A VENDRE. Une bouilloire (chaudière) à tube, de seconde main, de 12 à 15 forces. La bouilloire est en très-bon ordre et sera vendue à de bonnes conditions.

A LOUER. Le Magasin ci-devant occupé par Norman Paulot, pour le commerce de groceries, Epicerie, Ferronneries, etc., avec hangar et autres dépendances.

A vendre. Parts dans la Cie. de Ouate de Sorel. S'adresser à ce bureau.

POELES A VENDRE. Un poêle à fourneau, de trois pieds et un autre petit poêle simi, de pour salon.

MARCHE DE QUEBEC. Table listing various goods and their prices. Includes items like Beuf, Veau, Lard, etc.

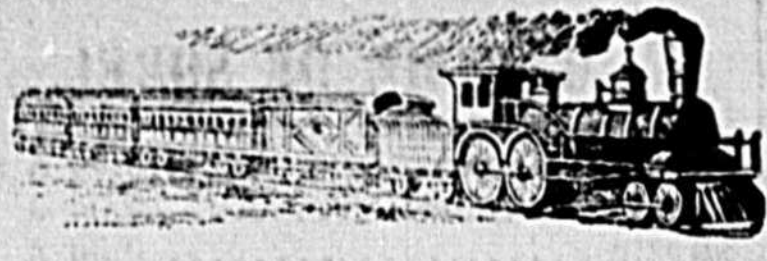
MARCHE DE JOLIETTE. Table listing various goods and their prices. Includes items like Pois, Avoine, Sarrasin, etc.

MARCHE DE ST. HYACINTHE. Table listing various goods and their prices. Includes items like Pois, Avoine, Sarrasin, etc.

MARCHE DE SOREL. Table listing various goods and their prices. Includes items like Pois, Avoine, Sarrasin, etc.

MARCHE DE TROIS-RIVIERES. Table listing various goods and their prices. Includes items like Pois, Avoine, Sarrasin, etc.

MARCHE AUX BESTIAUX. Table listing prices for various types of livestock and animal products.



Cie. de Chemin de Fer

Montreal & Boston Air Line, South East & Passumpsic

Cette compagnie est sans contredit la plus belle route. Ses chers sont splendides et, sur toute la ligne, il y a des employés qui parlent français et anglais, ce qui est un grand avantage pour les Canadiens qui vont et viennent des Etats-Unis.

Un train part tous les jours de la Gare Bonaventure à Montréal pour les Etats-Unis à trois heures précises pour les différentes places suivantes

Table listing destinations and agents for the Montreal & Boston Air Line, including Boston, Baltimore, Biddford, Brattleboro, Concord, etc.

En partant de Montréal à trois heures l'après-midi, les passagers sont rendus le lendemain matin à toutes les places ci-dessus sans qu'ils aient à changer de char dans la nuit.

Les passagers qui s'en vont aux Etats peuvent maintenant s'embarquer dans les chers partant de Sorel, Yamaska, St. David, St. Guillaume, St. Germain, Drummondville et Wickham, tous les jours, et les bagages sont chargés à ces stations et remis au bon ordre à l'importation de la station des Etats-Unis ci-dessus mentionnées, sans charge extra.

C'est la seule Cie. qui peut garantir les effets de ces différents stations.

Voici les noms des agents pour les différentes places, de qui on pourra acheter des billets de passage et voir toutes les informations voulues.

Table listing agents for various stations like Acton-Vale, Yamaska, St. David, St. Guillaume, etc.

Bureau à Montréal, 202 Rue St. Jacques

W. Raymond, Agent général des Passagers

Frank Alex, Agent Vo

M. E. Folsom, Surintendant

31 Janvier 1877.

A. BARON LAFRENIERE

HUISSIER COUR SUPERIEURE

St. D'vid, 9 Mai 1876. —ua



Dr. J. Walker's California VINCIGRATERS are a purely Vegetable preparation, made chiefly from the native herb found on the lower ranges of the Sierra Nevada mountains of California, the medicinal properties of which are extracted therefrom without the use of alcohol.

The properties of Dr. WALKER'S VINCIGRATERS are Aperient, Diaphoretic, Carminative, Nutritive, Laxative, Diuretic, Sedative, Counter-Irritant, Sudorific, Alterative, and Ant-Bilious.

SACS Pour envelopper les chapeaux, à vendre à l'imprimerie de LA GAZETTE DE SOREL. Sorel, 25 Avril 1877.

Maisons à vendre.

Plusieurs bonnes maisons en bois, sur le terrain de MM. Labelle & Barthe, près du Richeheu. Ces maisons seraient faciles à transporter et seraient bien l'affaire de ceux qui ont des lots vacants en arrière de la ville.

Pour les conditions, s'adresser aux sous-cripteurs.

CYRILLE LABELLE, G. I. BARTHE. Sor 1, le 20 Sept. 1876.

CHAUSSURES! DE TOUTES SORTES A très-bon marché.

Le soussigné l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes, qu'il vient de recevoir son assortiment de

Chaussures d'Ete.

consistant en Chaussures communes et Chaussures de goût.

pour Hommes, Femmes et Enfants.

Toutes ces Chaussures, ayant été achetées argent comptant, peuvent être vendues à des prix qui dénotent toute compétence.

Une visite est respectueusement sollicitée au magasin de

FELIX PLOUF.

No. 18. Rue Augusta,

EN FACE DU MARCHÉ

SOREL.

1er. Mai 1877. —ua

MEILLEUR & Cie.

ONT TRANSPORTE LEUR MAGASIN AD

No. 652, RUE CRAIG,

(Près de la Rue Bleury)

ILS AURONT UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE

Poêles, Fournares, Couchettes de Fer,

SOMMIERS A RESSORTS, MATELAS,

Réfrigérateurs et Coffres à la glace,

Machines à Laver et à Tordre le Linge,

Et un assortiment général d'ustensiles de Ménage.

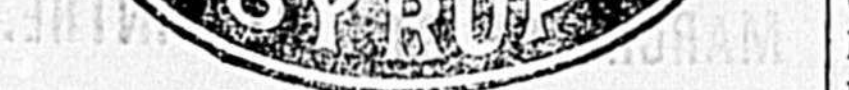
AUSI

lots d'eau de toutes grandeurs et qualités.

C'est notre maison qui a fourni et posé la plupart des jets d'eau à Montréal.

Montréal, 1er. Juin 1875.

DU FER DANS LE SANG



Donne des Forces aux Faibles.

Le syrop peruvien, une solution inaltérable du protoxyde de Fer, est combiné de manière d'avoir le caractère d'un aliment, aussi digestible et assimilable aussi facilement au sang que les mets le plus légers.

C'est là, quo se trouve le sécret admirable de ce remède, pour la guérison de l'indigestion, des maladies du foie, de l'Hydroisie, de la Diarrhée chronique, des Félons, des Affections nerveuses, des Fièvres froides des Humeurs, des Pertes de vigueur de la constitution, des maladies des reins et de la vessie, des maladies des femmes, et de toutes les maladies, qui trouvent leur cause dans le mauvais état du sang, ou qui sont accompagnées de faiblesse ou de déperdition du système.

Des milliers de gens ont été transformés par l'usage de ce remède de pauvres et souffrants valétudinaires en autant d'hommes et de femmes robustes, sains et heureux. Et les gens invalides ne sauront pas hésiter raisonnablement à faire l'épreuve de ce remède.

Voiez que chaque flacon porte les mots PEROVIAN SYRUP, soufflés dans le verre.

Des brochures gratis.

Préparé par BETH W. FOWLE & FILS, Boston

Et à rendre chez toutes les pharmacies.

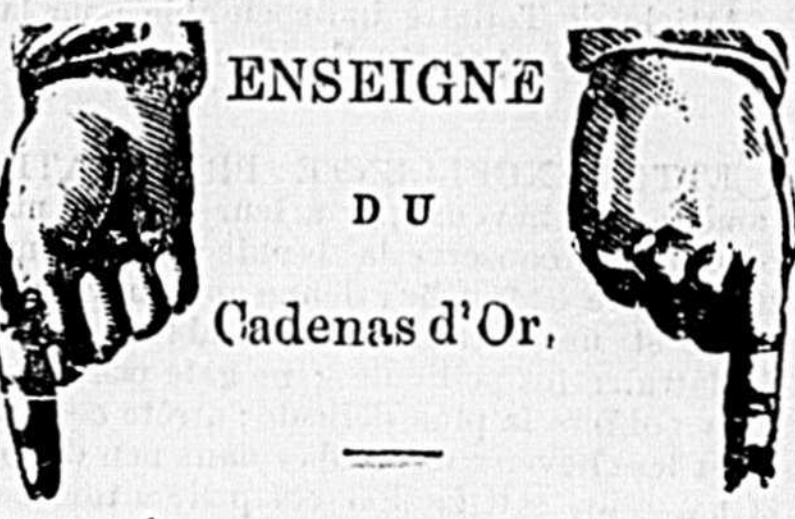
MODE D'ETE

POUR 1877.



Le soussigné fournira aux personnes qui le désireront, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin.

A. BOUCHER, MARCHAND-TAILLEUR, Sorel, 26 octobre 1872. —lan.



Ferronnerie, Coutellerie, Articles Electro-plaques, Corniches et rouleaux pour fenêtres, Bagnettes de cadres et d'escaliers, Coutelettes en fer battu, Poêles de cuisine et de passage, à bois et à charbon.

Aussi agent du célèbre Sapalio pour nettoyer les cuivres, ferblanterie, les vitres, ôter les taches de sur le marbre, etc., etc.

L. J. A. SUIVEYER, 534, RUE CRAIG.

Montréal, 26 juillet 1872. —lan.

FORGE.

AUGUSTIN PORTELANCE,

Rue Charlotte—SOREL.

Le où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales, ainsi que du charbon de forge de première qualité, du fer de toutes espèces et de l'acier.

On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.

Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général toutes espèces d'ouvrages en fer.

Être de la meilleure qualité possible; réparation de Bouillottes et à vapeur neufs.

Il se flatte de pouvoir mériter un large part du patronage public.

Augustin Portelance.

Sorel, 15 Octobre 1872. —lan.

ELZEAR DROLET,

CARROSSIER,

Sorel,

Informe le public en général qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de

VOITURES D'HIVER ET D'ETE.

faites avec toute l'élégance voulue et d'après les modèles les plus recherchés.

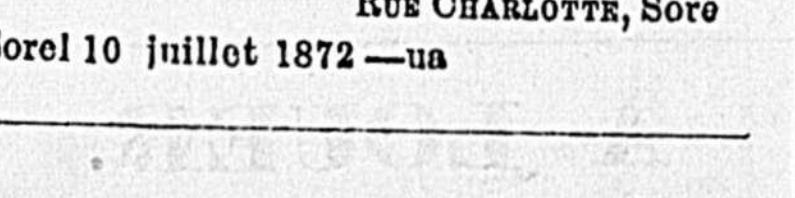
DE PLUS: Il est prêt à faire toutes espèces de voitures sur commande suivant le goût des gens. Il ose compter sur un encouragement libéral de la part de tout le public, et il espère que les

anciennes pratiques de M. Hubert Drolet lui continueront leur patronage. Ses prix seront modérés, et ses conditions faciles.

Ainsi, que tous ceux qui ont besoin de BELLES ET BONNES VOITURES, s'empressent de visiter l'établissement de

ELZEAR DROLET, Rue CHARLOTTE, Sorel

Sorel 10 juillet 1872 —ua



MAGASIN de PEINTURE

HUILES, Etc, Etc

Le soussigné, tout en remerciant les amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement de Peintures, Huiles, Vernis, Verres à Vitres, Glaces de Mirrors, Teintures, Coal Tar, Ciment, Plâtre pour le terre, Lampes, Cheminées de Lampes

MONTREAL

659, RUE ST. PAUL

Près de la Rue St. V noent,

A l'enseigne de la Lampe, du Baril de Peinture et du Pinceau, etc.

Sollicite de nouveau à faire une visite à son établissement et voir les différentes Peintures, etc., qu'il reçoit actuellement des bâtiments venant d'outre-mer et dont il dispose à très bas prix

J. LE TOURNEUX,

28 Juillet 1871. —ua

GRANDE VENTE

DE

MARCHANDISES SECHES

AU GRAND MAGASIN POPULAIRE

105, 107 ET 109, RE ST. LAURENT,

Coin de la Rue Maganochetière, MONTREAL.

PRATIQUES, ATTENTION! Vous devriez venir de bonne heure le matin, autrement vous ne pourriez pas vous faire servir, parce que la foule est effrayante, malgré que nous ayons trois magasins réunis en un seul.

VENTE ÉPOUVANTABLE! Cette vente sera bien considérable, parce que beaucoup de marchands, qui sont jaloux de notre succès, font tout leur possible pour vendre plus bas que nous, mais ils feraient tout aussi bien d'essayer d'arrêter le fleuve St. Laurent que d'essayer à vendre à meilleur marché que nous.

EN MAINS! Nous tenons le commerce de la ville en mains, et nous désirons le garder; cela nous a coûté beaucoup de trouble pour l'obtenir, en conséquence, nous ne nous en départirons pas aisément.

GRANDES AVANTAGES! Nous offrons maintenant des avantages exceptionnels; nous sommes capables de vendre bon marché. — Personne n'est obligé d'acheter; tout ce que nous demandons, c'est de venir et de voir nos prix.

LE MASSACRE! Cette liste demande à être lue attentivement. Alpaca Noir! Alpaca Noir! \$19,75 VALANT D'ALPACA NOIR.

Alpaca Noir! Alpaca Noir! sont à vendre. Nous avons acheté l'assortiment complet d'un marchand d'Alpaca Noir. Nos Alpacas sont exceptionnellement bons.

Voyez. Très-bel Alpaca Noir, seulement 9c la verge. Bon Alpaca Noir, seulement 10c la verge. Splendide Alpaca Noir, seulement 12c la verge.

Très bel Alpaca Noir, fini en Soie, 20c la verge. Alpaca Noir Extraordinaire, seulement 25c la verge.

Le jour spécial pour les acheteurs de Tanneries Ouest et d'Hochelega, est le Lundi. Pour ceux du Faubourg Québec, le Mardi.

Rappelez-vous que l'endroit s'appelle

Le Grand Emporium de Marchandises sèches.

105, à 109 RUE ST. LAURENT, COIN LAGAUCHETIERE.

MONTREAL.

J. CARROLL & CIE.

Sorel, 7 juin 1877.

Avis de Déménagement.

MM. GAUCHER & TELMOSSE,

IMPORTATEURS,

MONTREAL,

ont transportés leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses,

NOS. 242 ET 244, RUE ST. PAUL,

En face de la rue St. Vincent,

ET

Nos. 197 197½ et 199 rue des Commissaires

Où ils continueront le commerce

d'Épiceries, Vins, Spiritueux, Provisions,

Farine, Lard, Saindoux.

Messieurs les Marchands, Hôteliers et Bourlangers de la ville et de la campagne, sont spécialement invités à venir visiter leur assortiment, qui sera des plus considérables et à des prix très-bas.

17 Mars 1875. —ua.

ADRESSES D'AFFAIRES.

L. P. P. CARDIN,

Notaire,

No. 74, RUE AUGUSTA.

Sorel, 16 avril 1873. —jno.

G. A. E. GENEREUX,

HUISSIER

ET

AGENT COLLECTEUR

bureau à Berthier (Ville).

23 février 1868. —lan



LA PLUS GRANDE Merveille des Temps Modernes

PILULES ET ONGUENT DE HOLLOWAY.

CES PILULES purifient le sang, corrigent tous les désordres du foie, de l'estomac, des reins et des intestins et sont inimitables dans toutes les maladies matricielles aux femmes. C'EST ONGUENT est le seul remède certain pour mal aux jambes, vieilles blessures, plaies et ulcères, qui durent depuis n'importe quel temps.

Je crois de mon devoir de dire que mes pilules et mon onguent ne sont ni manufacturés ni vendus en aucune partie des ETATS-UNIS.

Des malignes imitations des Pilules et de l'Onguent de Holloway sont manufacturés et vendus sous le nom de Holloway et Cie. par J. F. Henry, Curran et Cie., droguistes, de New-York, avec une prétendue marque de commerce.

Il y a aussi un Joseph Haydock, de New-York, qui fait passer une contrefaçon de sa propre préparation sous le nom de Holloway & Co., ayant pour marque de commerce un crocodile et un serpent; McKessen et Robbins, de New-York, sont agents pour la même contrefaçon.

Les acheteurs devraient toujours voir au libelle sur les Pots ou Boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, rue Oxford, Londres, il y a contrefaçon.

Chaque pot et boîte de mes vraies médecines porte l'estampille du gouvernement britannique avec les mots: "HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT, LONDON," gravés dessus. Sur le libelle est l'adresse 533, rue Oxford, Londres, où elles sont seules fabriquées.

THOMAS HOLLOWAY, Londres, 1er. Janvier 1876.

La Gazette de Sorel

JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN.

Publié les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine, en la Ville de Sorel, No. 17, Rue Georges, dans le District de Richelieu, par

G. I. BARTHE, Ecn., Propriétaire.

et JOS. A. CHENEVERT, Imprimeur

Domiciliés No. 36 et 75, Rue King (Du Ro.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur Bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les arrages, s'il y en a.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur en chef, G. I. Barthe, Ecn., affiliées et munies d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne

Abonnement:

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE

Pour douze mois..... \$3.00

Pour six mois..... 1.50

EDITION HEBDOMADAIRE [le Samedi]

Pour douze mois..... \$1.00

Pour six mo'..... 0.5

aucun abonnement pour moins de 3 mois.

Les personnes payant un an d'avance à l'Édition Semi-Quotidienne auront droit à un Volume valant \$1 comme prime.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont taxées sur type Brevier

La ligne insertion par ligne..... \$0.11

Les insertions subséquentes par ligne 0.09

Une annonce d'une colonne avec con-

dition pour l'année..... \$50.00

do do do d'une colonne pour l'année. 30.00

do do do d'un quart do do..... 15.00

Une annonce d'un carré sur deux co-

lonnes, pour un an avec condition..... \$30.00

do do do pour six mois do... 18.00

do do do pour trois mois do... 10.00

Adresse d'affaire, pas plus de 6 lignes,

pour un an..... \$5.00

La circulation de La Gazette est aujourd'hui de près de 1,900 et le public trouvera son avantage en annonçant aux conditions ci-dessus. Aucune annonce ne sera insérée à d'autres conditions.

Toute annonce sans condition sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 8 cts. et 2 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

On s'occupe de toutes les petites annonces.

Sorel 17 mars 1875.